



# Municipalité de Crassier

---

Au Conseil communal

**Préavis no 22/2019**

## **BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## INTRODUCTION

Conformément aux dispositions légales,

- de la Loi sur les communes (LC) du 28 février 1956, art. 93.a,
- du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) du 14 décembre 1979 art. 5 à 9,
- du Règlement du Conseil communal de Crassier du 11 juillet 2016 art 58 ss,

la Municipalité doit soumettre avant le 15 décembre au Conseil communal le budget de l'année suivante pour adoption.

Les commentaires par rubrique du budget figurent sur le fascicule Budget 2020 joint au présent document, nous ne les commenterons donc pas plus en détail dans ce préavis.

## COMMENTAIRES

### Budget de fonctionnement :

Le budget 2020 présente un excédent de charges de CHF 346'686.- après amortissements et prélèvements sur les fonds de réserve, soit une augmentation de CHF 267'574.- par rapport au budget 2019.

La situation est difficile, le Conseil communal a suivi la Municipalité sur le statut quo du taux d'imposition. Actuellement nous avons contracté un crédit de CHF 1 million pour financer le fonctionnement, heureusement l'ATF est à taux négatif.

La refonte de la péréquation et de facture sociale doit intervenir en 2021 en même temps que l'entrée en vigueur de la norme comptable MCH2<sup>1</sup>

### Projections Budgétaires 2020

N° Rubrique	Titre	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	Administration Générale	600'760	82'205	595'115	83'490	609'768	95'301
2	Finances	1'672'141	5'284'685	1'799'374	5'921'749	2'164'896	5'911'165
3	Domaines et bâtiments	510'470	629'015	449'055	619'495	514'210	726'455
4	Travaux	647'705	285'210	654'795	287'700	619'051	293'592
5	Instruction publique	966'326	21'200	953'090	21'200	966'781	55'939
6	Police	356'024	27'800	343'439	27'800	360'048	44'903
7	Sécurité sociale	1'923'375	0	2'495'678	250'000	2'329'743	482'625
	Excédent	6'676'801	6'330'115	7'290'546	7'211'434	7'564'500	7'609'983
		<b>346'686</b>		<b>79'112</b>			<b>45'482</b>

Pour l'exercice 2020, le ratio des coûts sous contrôle direct de la Municipalité est d'environ 26%, le solde étant reversé soit au Canton ou soit dans le cadre de nos intercommunalités. Les rentrées fiscales quant à elles représentent environ 79% de la totalité de nos revenus.

<sup>1</sup> Modèle de compte harmonisé 2

Le présent budget reflète, en plus des rubriques déjà présentes lors des années précédentes :

- un nombre d'habitants estimé à 1'200
- l'inéluctable augmentation de la facture sociale,
- la mise en œuvre par le Conseil d'Etat de la RIE III vaudoise

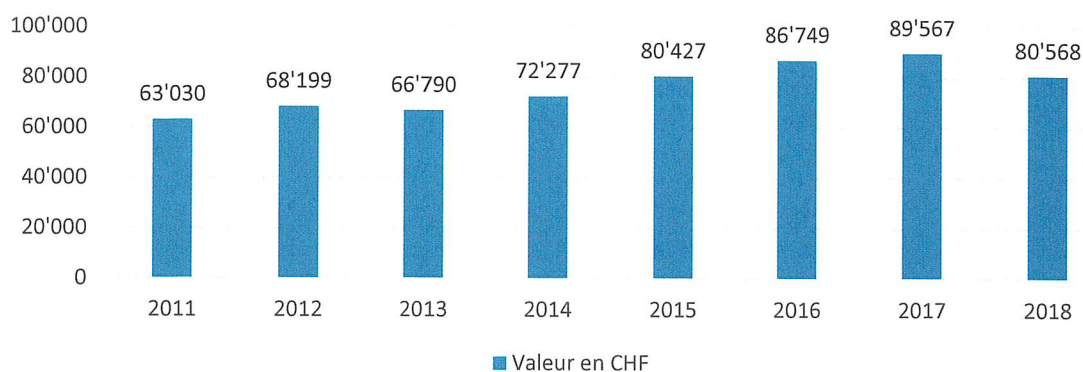
Finances : les conditions avantageuses des avances à terme fixe (ATF) sont favorables pour la Commune, actuellement le taux se situe entre 0.02% et 3.05% (taux médians 0.99%). Un amortissement sur les ATF de CHF 345'000.- est pratiqué annuellement.

### Impôts

Les impôts déterminants pour le rendement communal du point d'impôt sont:

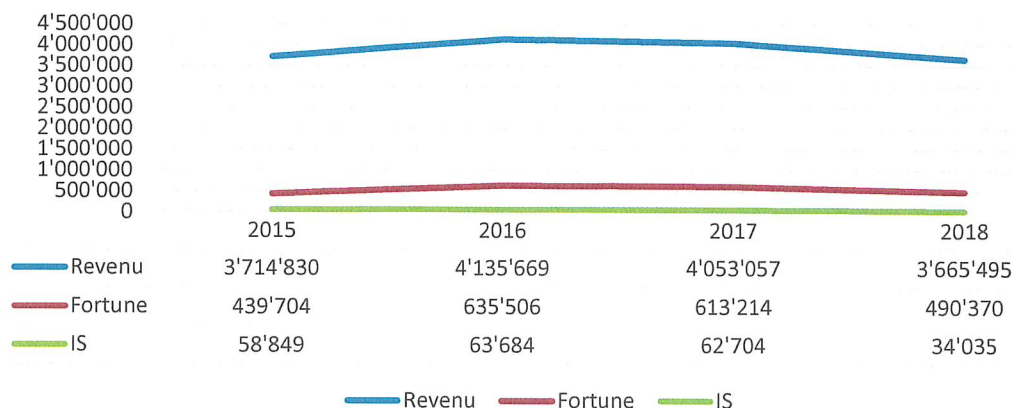
- Impôt sur le revenu et impôt sur la fortune de personnes physiques, y compris bénéfice et prestations en capital ;
- Impôt spécial affecté à des dépenses déterminées ;
- Impôt sur le bénéfice net et sur le capital des personnes morales, y compris l'impôt minimum ;
- Impôt spécial dû par les étrangers.

### Valeur point d'impôt BDI (logiciel de comptabilité)



### Variations des impôts PP-PM-IS

#### Evolution Impôts



Le cash-flow (capacité d'autofinancement) pour le budget 2020 est négatif.

Pour rappel, la marge d'autofinancement correspond aux liquidités dégagées par le compte de fonctionnement et qui servent à financer en partie ou en totalité les investissements et/ou à rembourser la dette.

	Budget 2020	Budget 2019	Comptes 2018
Revenus épurés <sup>2</sup>	6'074'313	6'706'494	6'998'865
Charges épurées <sup>3</sup>	6'256'469	6'871'876	6'999'637
Cash-flow	-182'156	-165'382	234'663

### Administration générale

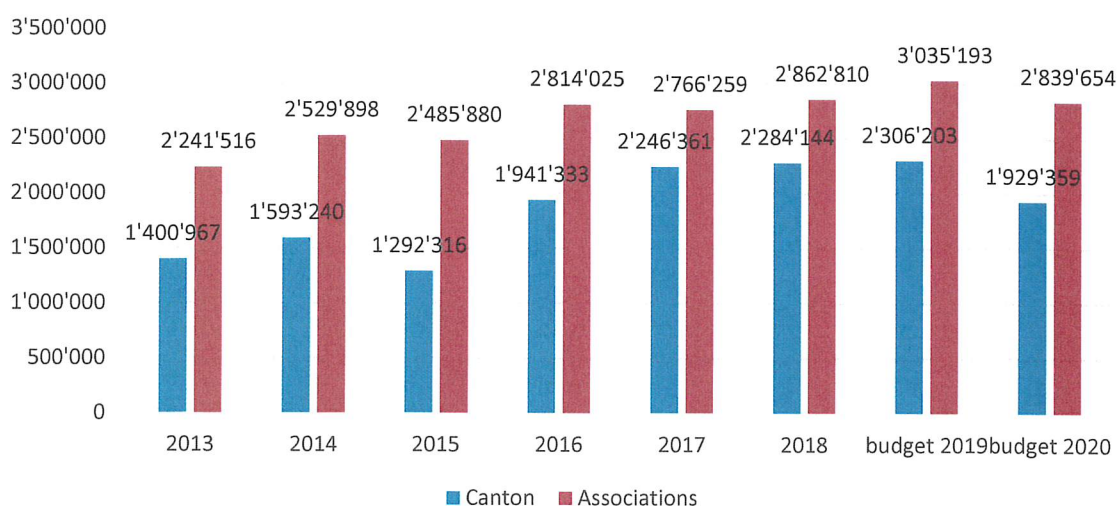
Service du personnel, assurances : Toutes les cotisations des assurances pour l'ensemble des collaborateurs et des autorités politiques figurent dans ce compte ; ensuite elles sont réparties dans les différentes rubriques concernées. Pour l'administration il y a trois personnes représentant 1.8 ETP<sup>4</sup>.

### Finances

En un coup d'œil les charges non maîtrisées par la Commune

La péréquation est à charge dans les Associations.

### Participation Canton et Associations



Péréquation : augmentation des contributions.<sup>5</sup>

	Budget 2020	Budget 2019	Décompte final 2018
Contribution	1'510'319	1'628'584	1'421'368
Attribution	186'063	179'161	161'088
<b>Contribution nette</b>	<b>1'324'256</b>	<b>1'449'423</b>	<b>1'260'280</b>

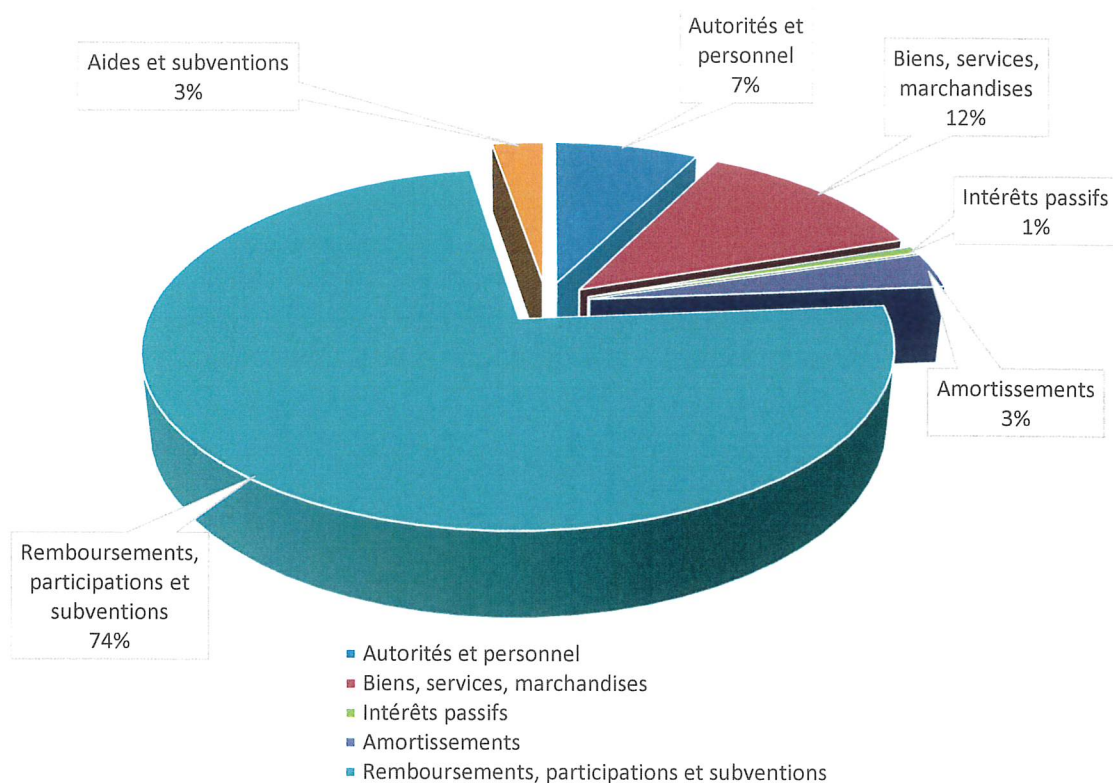
<sup>2</sup> = hors attributions aux fonds de réserves et imputations internes

<sup>3</sup> = hors amortissements, attributions aux fonds de réserves et imputations internes

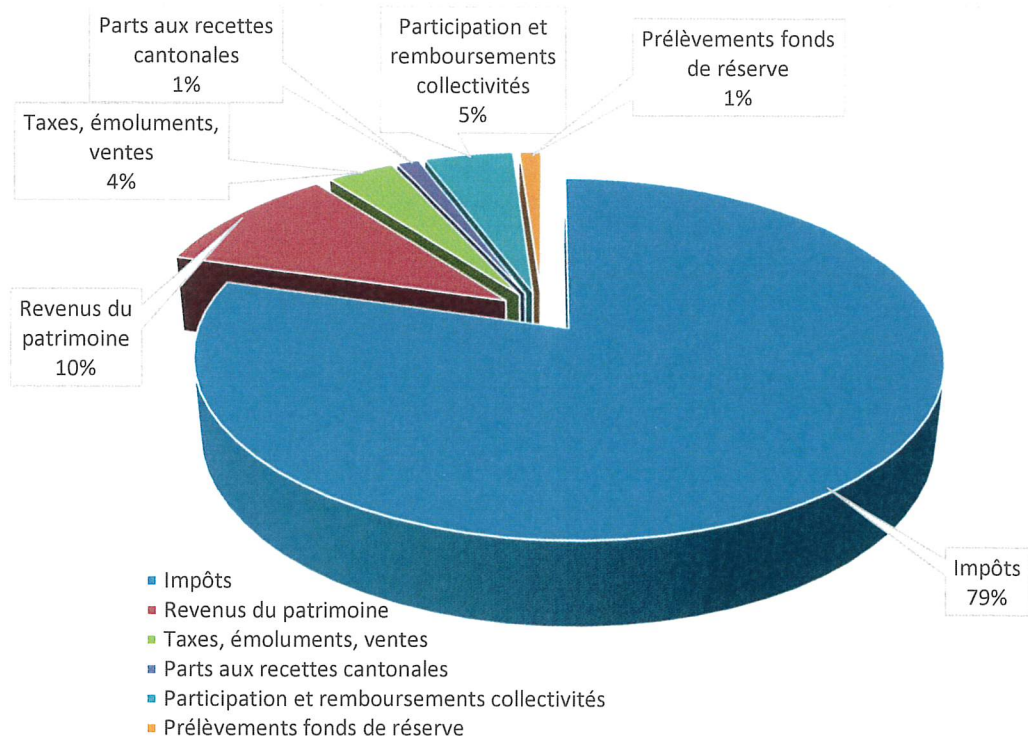
<sup>4</sup> Equivalent temps plein

<sup>5</sup> Les montants du décompte final 2018 proviennent du décompte de l'Etat de Vaud et non de la comptabilité

### Charges par nature<sup>6</sup>

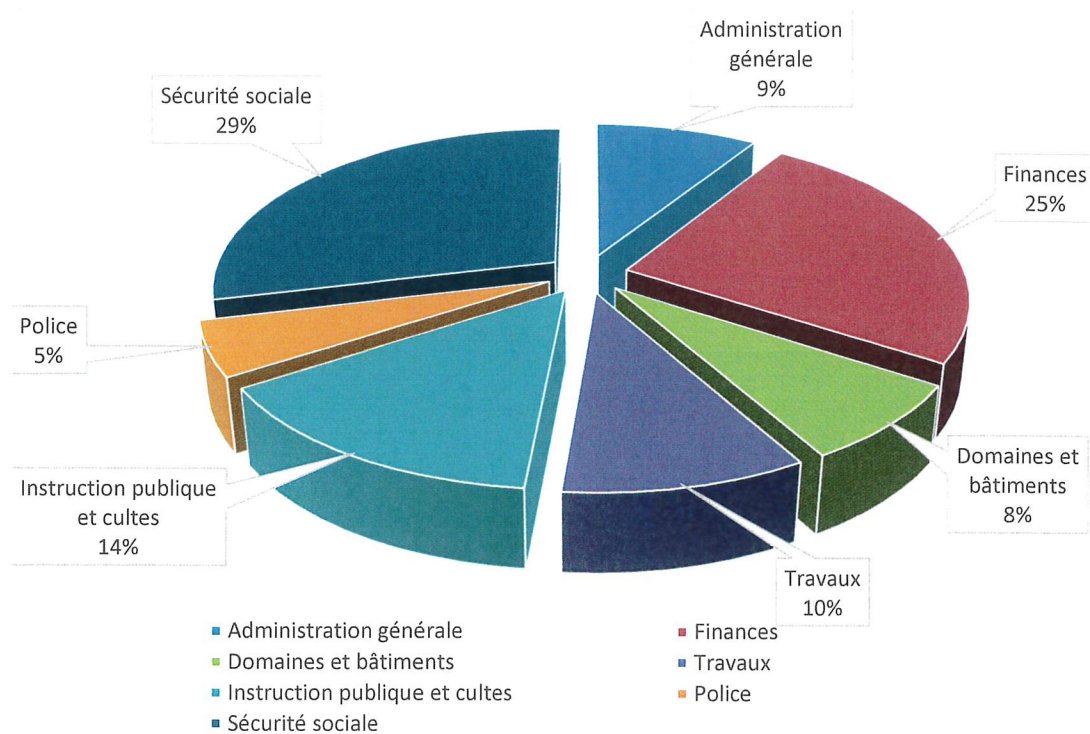


### Revenus par nature

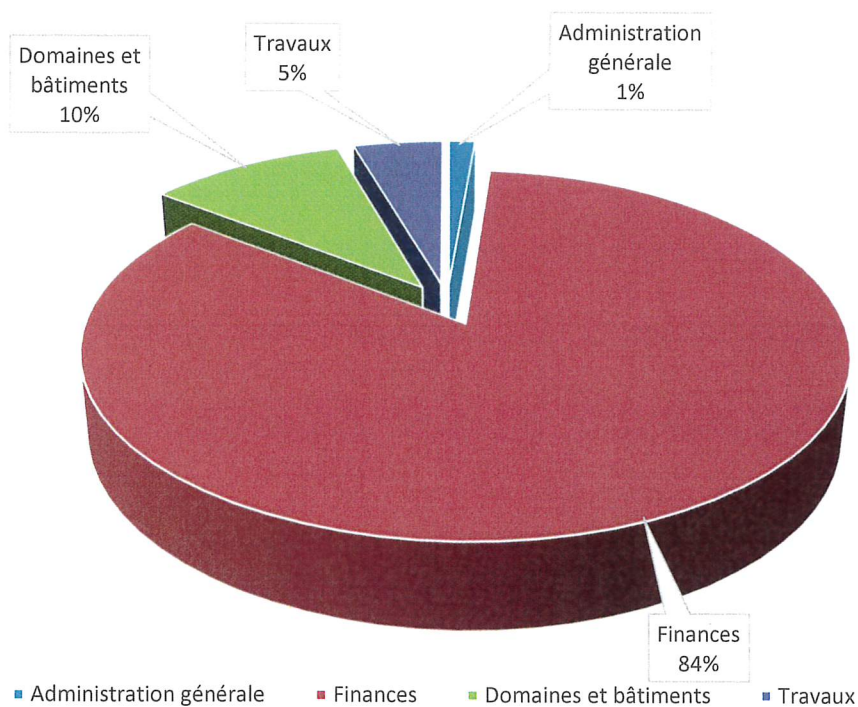


<sup>6</sup> Les rubriques en dessous de 1% n'apparaissent pas

### Charges par service<sup>7</sup>



### Revenus par service



<sup>7</sup> Les rubriques en dessous de 1% n'apparaissent pas

**Domaines et Bâtiments****Bâtiments communaux :**

Grande salle - remise en état de l'éclairage de la scène et éclairage d'ambiance ;  
Ancienne scierie – ravalement partiel façade ;  
Bœuf Rouge – ravalement partiel boiserie façade ;  
Temple – transformation bureau paroisse de la Dôle ;

**Travaux****Routes :**

Correction grille rte de Nyon – Les Pralies ;

**Ordures ménagères et déchetterie :**

La taxe annuelle par habitant reste à CHF 120.00 HT et la taxe entreprise à CHF 50.00 HT.

**Épuration** : une ristourne extraordinaire aux clients en 2020 de CHF 1.00 / M<sup>3</sup> par prélèvement du fonds de réserve affecté « épuration ».

**Instruction publique**

**Enseignements primaire et secondaire** : légère augmentation.

	Budget 2020	Budget 2019	Comptes 2018
Primaire	457'318	483'940	591'655
Secondaire	451'608	428'750	306'091

**Police**

**Corps de Police** : augmentation des contributions du financement de la Police.<sup>8</sup>

	Budget 2020	Budget 2019	Décompte final 2018
Contribution	196'035	203'120	193'835

**Sécurité sociale**

**Service social** : participation à l'AEE-parascolaire.

	Budget 2020	Budget 2019	Décompte final 2018
AEE-parascolaire Contribution	225'760	313'235	182'081

**Facture sociale** : diminution des contributions.

	Budget 2020	Budget 2019	Décompte final 2018
Contribution	1'661'544	2'032'385	1'530'291

<sup>8</sup> Les montants du décompte final 2018 proviennent du décompte de l'Etat de Vaud et non de la comptabilité, idem pour la facture sociale

## CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

### LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

- dans sa séance du 12 décembre 2019;
- vu le préavis municipal N° 22/2019 - novembre 2019 – Budget de fonctionnement 2020;
- ouï le rapport de la commission de gestion;
- entendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

### DECIDE

- **d'approuver**  
le préavis n° 22/2019 – Budget de fonctionnement 2020, tel que présenté ;
- **d'accepter**  
le Budget de fonctionnement 2020 tel que présenté par la Municipalité



Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 13 novembre 2019 pour être soumis au Conseil Communal de Crassier.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic: S. Melly  
La Secrétaire: B. Isabettini

Annexe: Budget 2020 et plan des dépenses d'investissements budget 2020

Art. 44/Règlement Conseil communal: *La Municipalité est informée de la date des séances de toute commission Délégué municipal à convoquer:* M. S. Melly, Syndic et M. M.-H. Berlie, Boursier.